

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2010

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le 16 décembre 2010 à 10 heures, se sont réunis à la Maison des Polytechniciens, située 12 rue de Poitiers à Paris, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de quatre-vingts, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 10 décembre 2010, vingt ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires, un jusqu'à l'affaire n° 3 incluse, un jusqu'à l'affaire n° 10 incluse, un jusqu'à l'affaire n° 11 (partie), et six en cours de séance.

Le Comité,

- ♦ **a désigné** Monsieur Michel ADAM, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 5 novembre et 3 décembre 2010,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 15 mai 2008,
- ♦ **a été informé** de l'avancement des travaux de transition vers le nouveau contrat de délégation de service public, et de la mise œuvre du droit à l'eau sur le territoire du SEDIF par le programme « Eau Solidaire », permettant d'affecter 1 % des recettes d'eau annuelles au Fond de Solidarité Logement (FSL) géré par les départements et aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS), pour prendre en charge le paiement de la facture d'eau des abonnés en situation de difficulté sociale,
- ♦ **s'est vu présenter** la campagne de communication institutionnelle engagée à l'occasion du nouveau contrat de délégation de service public,
- ♦ **a approuvé** la décision modificative n° 3 du budget de l'exercice 2010, permettant les aménagements rendus nécessaires en sections d'exploitation et d'investissement, et enregistrant une augmentation globale des crédits budgétaires limitée de 4,31 M€, en mouvements réels et mouvements d'ordre, décomposée en 1,75 M€ pour les recettes de fonctionnement et 2,56 M€ pour les recettes d'investissement,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement des travaux d'équipement et du programme de canalisations non individualisées et des branchements (travaux délégués transférés) pour l'exercice 2010,

♦ **a approuvé** le Schéma Directeur 2011-2025, fixant les lignes directrices de la politique du SEDIF dans un contexte de refondation contractuelle, caractérisée par l'affirmation des prérogatives de l'autorité organisatrice, et d'incertitude quant à l'équilibre économique du service public, liée à la diminution structurelle de la demande en eau, à l'évolution croissante des contraintes et des exigences réglementaires et à l'émergence de nouveaux enjeux sécuritaires ; la stratégie définie pour la période 2011-2025 répond aux trois objectifs structurants que sont le renforcement de l'autorité organisatrice, la gestion durable du service public de l'eau potable et la maîtrise accrue de son équilibre économique,

♦ **a approuvé** le XIV^{ème} Plan d'investissement 2011-2015, première déclinaison du Schéma Directeur 2011-2025, et qui couvre la première période quinquennale du nouveau contrat de DSP, étant précisé que ces deux documents d'orientation feront l'objet d'une révision au Comité du 23 juin 2011, pour tenir compte des incidences de l'adhésion de la Communauté d'agglomération Est Ensemble (CAEE) au SEDIF en 2011,

♦ **a approuvé**, à l'unanimité moins une voix contre et six abstentions, la demande d'adhésion de la CAEE au SEDIF ; **a chargé** le Président de notifier cette délibération aux exécutifs de ses adhérents, afin que leurs assemblées se prononcent sur cette adhésion, et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, de l'enregistrer ; **a approuvé**, à l'unanimité moins six abstentions, la convention provisoire tripartite entre le SEDIF, Veolia Eau d'Ile-de-France SNC et la CAEE pour la fourniture et la distribution d'eau sur le territoire de la CAEE, et **autorisé** sa signature par le Président ; **a approuvé**, à l'unanimité moins six abstentions, l'avenant au contrat de DSP, afin d'autoriser le délégataire à intervenir sur le territoire de la CAEE pour assurer la fourniture et la distribution de l'eau dans les conditions fixées par la convention tripartite susmentionnée, et d'appliquer aux abonnés, sur le territoire du SEDIF et celui de la CAEE, les tarifs retracés à l'article 6 de l'annexe 46 dudit contrat, portant la part délégataire « moyenne » du prix de l'eau de 1,0031 €H.T./m³ à 0,9429 €H.T./m³,

♦ **a pris acte** de la reprise, à la demande de la commune de Domont formulée le 22 février 2010, de la desserte du quartier du Bas-Domont par le SEDIF à compter du 1^{er} janvier 2011, et du fait que la mise à disposition du SEDIF des biens relatifs au service public d'eau potable de la commune fera l'objet d'un procès-verbal qui sera soumis au vote du Comité lors d'une prochaine séance, et substituera le SEDIF à la commune dans ses droits et obligations,

♦ **a pris acte** du retrait des communes de Ris-Orangis et de Viry-Châtillon du SEDIF, suite à l'adhésion de la première à la Communauté d'agglomération Evry-Centre-Essonnes (CAECE), exerçant la compétence eau à titre optionnel, autorisée par arrêté préfectoral du 29 octobre 2003, et à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne (CALE) portant extension de ses compétences à la compétence eau, par arrêté préfectoral du 16 mars 2010, dont la seconde est membre ; **a dit** que les transferts des biens, droits et obligations afférents seront soumis au vote du Comité, et s'accompagneront de la rétrocession des équipements nécessaires, à l'exception de ceux restant utiles au service de l'eau géré par le SEDIF, et de la reprise par ces collectivités des coûts liés à l'encours de la dette, dont la clé de répartition sera le ratio de la valeur nette comptable, ainsi que d'une participation aux frais de clôture du contrat de régie intéressée, dont la clé de répartition sera les volumes consommés,

♦ **a débattu et pris acte** des orientations budgétaires pour l'exercice 2011, correspondant à la première année du nouveau contrat de DSP et du XIV^{ème} Plan quinquennal d'investissement et du Schéma Directeur 2011-2025, au solde du précédent contrat de délégation de service public et à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion comptable du patrimoine ; le projet de budget primitif pour l'exercice 2011 est établi à hauteur de 164,6 M€ en mouvements réels, sur la base d'une hypothèse de volume d'eau vendue de 241 Mm³ avec la CAEE, d'un rendement de la grille tarifaire, permettant de tenir compte des tarifs particuliers accordés aux abonnés ne relevant pas du tarif général, estimé à 95 %, et d'un besoin de financement identifié pour le XIV^{ème} Plan évalué à 588 M€ ; les incidences de la desserte de la CAEE sur les dépenses, notamment en section d'investissement, seront intégrées au stade du budget supplémentaire, sur la base du XIV^{ème} Plan révisé à cet effet ; **a fixé** en conséquence la valeur de base de la part SEDIF du prix de l'eau au 1^{er} janvier 2011 à 0,45 €H.T./m³, et **décidé** que les taux de réduction appliqués à la part délégataire du prix de l'eau et définis par le nouveau contrat de

DSP seront également appliqués à cette valeur de base pour les catégories particulières d'abonnement (tarifs voirie publique, grands consommateurs) ; par ailleurs, les hypothèses retenues dans le cadre du projet de budget primitif pour l'exercice 2011 évaluent les charges réelles liées aux délégataires entrant et sortant à 17 M€ dont, notamment, 9,6 M€ pour la rémunération du délégataire, environ 2 M€ pour couvrir le financement annuel des compléments de retraites des salariés ayant quitté le service ou retraités, obligation résultant de l'article 57 de la convention de régie intéressée en vigueur jusqu'au 31 décembre 2010 qui assure la pérennité du mécanisme de compensation des régimes de retraites au profit des salariés affectés au service de l'eau, 0,5 M€ pour le solde du contrat et 0,05 M€ pour les frais de gestion de la clôture, prévus à l'article 51 de ladite convention de régie intéressée,

♦ **a autorisé** le Président, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2011, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, afin d'assurer la continuité du service dans l'intervalle,

♦ **a fixé** à 0,067 €H.T./m³ la contre-valeur de la redevance « prélèvement » unitaire recouvrée par le délégataire sur le périmètre desservi pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2011, maintenant ainsi le taux voté par le Comité du 20 mai 2010 et anciennement appelé « terme B »,

♦ par la seule voix du Président, l'ensemble du Comité s'abstenant, **a fixé** à 0,01 €H.T./m³ le taux de la contre-valeur applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 pour assurer le financement de la taxe versée à Voies Navigables de France, soit un montant identique à celui voté par le Comité du 10 décembre 2009 pour l'exercice 2010,

♦ **a approuvé** les conventions :

- relative à la fourniture d'eau potable de secours à conclure avec Eau de Paris pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2011 et un prix de base unique de vente d'eau en gros fixé à 0,56 €H.T./m³, hors redevances,
- relative à la fourniture d'eau potable de secours à conclure avec la commune de Maisons-Laffitte pour une durée de quatre ans à compter de la date de signature des parties, un prix de base de vente d'eau en gros par le délégataire du SEDIF fixé à 0,72 €H.T./m³, hors redevances, et un prix de base de vente en gros par la commune de Maisons-Laffitte, fixé à 0,575 €H.T./m³,
- l'avenant à la convention de vente d'eau en gros passée avec la SEVESC en date du 25 novembre 1982, prolongeant de six mois la durée de la convention initiale à compter du 1^{er} janvier 2011, afin d'élaborer une convention actualisée qui sera soumise au vote du Comité du 23 juin 2010,
- l'avenant à la convention de fourniture réciproque en gros d'eau potable passée avec la SFDE en date du 27 juin 1985, prolongeant la durée de la convention initiale d'une durée de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2011, afin d'élaborer une convention actualisée qui sera soumise au vote du Comité du 3 février 2011 ;

a autorisé le Président à signer ces conventions ou avenants, et tous les actes s'y rapportant,

♦ **a procédé** à l'élection des représentants, titulaires ou suppléants, du Comité appelés à siéger au sein des commissions Solidarité Eau, Tarification et Communication, dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, afin de pourvoir trois postes restés vacants après les élections intervenues lors du Comité du 20 mai 2010 suite aux mouvements d'intercommunalité enregistrés sur le territoire du SEDIF ; sont ainsi élus :

Commission Solidarité Eau : un membre titulaire

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : M. André SANTINI, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux	
1. M. Christian CAMBON, vice-président (Saint-Maurice)	Mme Armelle COTTENCEAU (CA des Hauts-de-Bièvre)
2. M. Yann ALEXANDRE (Groslay)	M. Jean-Claude LEVILAIN (Saint-Gratien)
3. Mme Martine DUBOIS (CA des Hauts-de-Bièvre)	M. Jean-René FONTAINE (Nogent-sur-Marne)
4. M. Emmanuel GILLES-de-la-LONDE (Bry-sur-Marne)	M. Paul-Edouard BOUQUIN (Domont)
5. M. Patrick BALDASSARI (Saint-Brice-sous-Forêt)	M. Claude LEMASSON (Vaujours)
6. M. Fatah AGGOUNE (CA de Val de Bièvre)	M. Gilbert NEXON (CA Sud de Seine)
7. M. François GARCIA (CA Les Portes de l'Essonne)	M. Jacques MAHEAS, vice-président (Neuilly-sur-Marne)
8. M. Frédéric ZENOU (CA de Val de Bièvre)	Mme Florence DUFOUR (Auvers-sur-Oise)
9. Mme Maryvonne ARTIS-HEBERT (Alfortville)	M. Jean-Pierre FRIES (Chevilly-Larue)

Commission Tarification : un membre suppléant

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : M. André SANTINI, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux	
1. M. Hervé MARSEILLE, vice-président (Meudon)	M. Jean-Pierre FORTIN (Sèvres)
2. M. Jean-René FONTAINE (Nogent-sur-Marne)	M. Pierre CARTIGNY (Le Perreux-sur-Marne)
3. M. Pierre-Etienne MAGE (Villemomble)	M. François HEURTEL (Houilles)
4. M. Claude CHIABRANDO (Rosny-sous-Bois)	M. Jean-Paul MARTINERIE (CA des Hauts-de-Bièvre)
5. Mme Karina KELLNER (CA Plaine Commune)	M. Frédéric ZENOU (CA de Val de Bièvre)
6. M. Marcel BOYER (Ecouen)	Mme Sophie BISCH (CA Les Portes de l'Essonne)
7. M. Bernard BENEDICT (Fontenay-sous-Bois)	M. Hervé RIVIERE (Ivry-sur-Seine)

Commission Communication : un membre suppléant

Membres titulaires	Membres suppléants
Président : M. André SANTINI, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux	
1. M. Richard DELL'AGNOLA, vice-président (Thiais)	M. Paul TEIL (Maisons-Alfort)
2. M. Christian CAMBON, vice-président (Saint-Maurice)	Mme Suzanne HEDUIN (CA Val-et-Forêt)
3. M. Joël CUNY (Le Mesnil-le-Roi)	M. Philippe TRIQUET (CC Châtillon / Montrouge)
4. M. Jean-Claude LEVILAIN (Saint-Gratien)	Mme Martine DUBOIS (CA des Hauts-de-Bièvre)
5. M. Gilles POUX, vice-président (CA Plaine Commune)	Mme Karina KELLNER (CA Plaine Commune)
6. Mme Maryvonne ARTIS-HEBERT (Alfortville)	M. Bernard BENEDICT (Fontenay-sous-Bois)
7. M. Serge LOTERIE (Villiers-le-Bel)	Mme Sophie BISCH (CA Les Portes de l'Essonne)

♦ **a autorisé** le Président, les vice-présidents, les membres du Comité, ainsi que certains fonctionnaires à représenter le SEDIF au cours de l'exercice 2011, aux congrès, manifestations, colloques, séminaires, visites techniques ou missions, organisés dans les domaines liés à son activité ; le remboursement des frais exposés s'effectuera dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur sur la base des frais réels et sur présentation de justificatifs,

♦ **a adopté** les modifications apportées au tableau des emplois permanents pour l'adapter aux recrutements en cours et à la nomination envisagée de certains agents suite à la réussite à un concours, à l'avancement de grade ou à la promotion interne, à la suite desquelles le nouvel effectif de chaque grade des cadres d'emplois concernés s'établit comme suit :

Grade ou emploi	Ancien effectif	Nouvel effectif
- rédacteur	10	12
- adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1
- adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	4

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire